

Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale

Insee Première • n° 1888 • Janvier 2022



Au 1^{er} janvier 2018, 17,7 millions d'enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 24 ans vivent en France. Parmi eux, 30 % vivent en milieu rural. Compte tenu des mobilités résidentielles, la part des jeunes vivant dans une commune rurale augmente entre 3 et 13 ans, reste quasi stable entre 14 et 17 ans, puis chute de 9,5 points à l'âge de 18 ans. À la majorité, 20 % des jeunes ruraux partent s'installer en ville, principalement pour poursuivre leurs études.

Les jeunes ruraux grandissent moins souvent en famille monoparentale que les jeunes urbains et ils vivent dans des logements plus spacieux. Ils sont plus fréquemment scolarisés hors de leur commune de résidence que les jeunes urbains. Ils parcourent une distance croissante selon l'âge de l'école au lycée, entre 9 et 23 kilomètres en moyenne pour rejoindre leur établissement scolaire lorsqu'il est situé dans une autre commune. Entre 16 et 24 ans, les jeunes ruraux suivent plus souvent des formations en apprentissage que les jeunes vivant en milieu urbain.

Au 1^{er} janvier 2018, 12,3 millions d'enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans et 5,4 millions de jeunes adultes de 18 à 24 ans vivent en France. 30 % d'entre eux, soit 5,3 millions, vivent dans un **territoire rural**, la majorité résidant dans une commune rurale **sous influence des pôles** (3,2 millions). Cette répartition des jeunes sur le territoire est proche de celle de l'ensemble de la population.

La part des jeunes ruraux varie en fonction de l'âge

Le lieu de résidence des jeunes selon le type de commune évolue au fil des âges. Compte tenu des mobilités résidentielles, la part des jeunes résidant dans une commune rurale augmente entre 3 et 13 ans grâce à un excédent des arrivées sur les départs ► **figure 1**. 35 % des jeunes de 13 ans vivent dans une commune rurale, soit 3 points de plus qu'à 3 ans. Les familles avec jeunes enfants délaissant les communes urbaines pour des espaces moins peuplés ou pour un logement plus grand, sont plus nombreuses que les familles avec jeunes enfants qui font le chemin inverse. Entre 3 et 13 ans, les migrations résidentielles vers l'espace rural sont d'autant plus fréquentes que les enfants sont jeunes ► **figure 2**.

En 2018, 3 % des jeunes ruraux de 3 à 13 ans habitaient en ville l'année précédente, soit 97 000 enfants. Les déménagements sont plus fréquents vers les communes rurales sous influence

d'un pôle que vers les communes rurales **autonomes**. La proximité d'un **pôle** permet aux parents de bénéficier des emplois urbains tout en résidant hors des grandes villes. À l'inverse, 73 000 jeunes de 3 à 13 ans ont déménagé d'une commune rurale vers une commune urbaine en 2017.

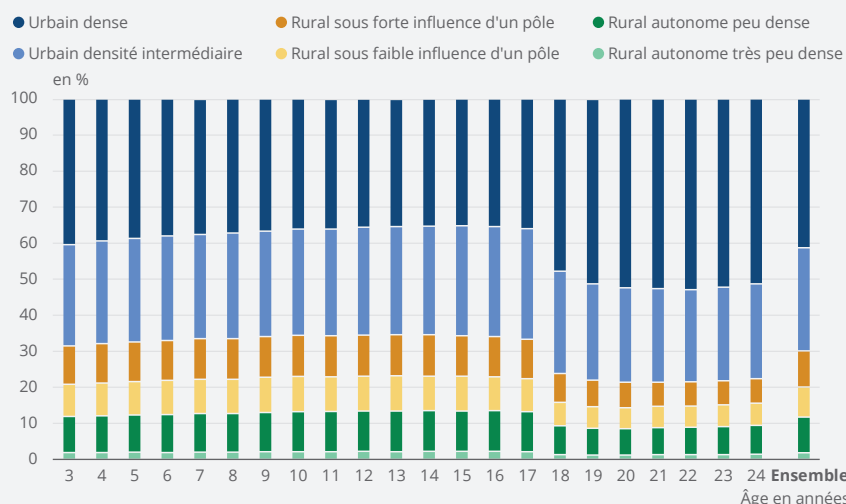
Entre 14 et 17 ans, les arrivées de familles avec des adolescents dans l'espace rural sont un peu moins nombreuses que les

départs de jeunes vers l'urbain. À 17 ans, ces départs se font plus souvent sans les autres membres de la famille qu'entre 14 et 16 ans (32 % contre 12 %).

À 18 ans, une forte attraction de la ville pour poursuivre ses études

18 ans est l'âge de migrations résidentielles fréquentes pour les jeunes, notamment pour ceux vivant en milieu

► 1. Répartition des 3 à 24 ans selon l'âge et le type de commune de résidence



Lecture : en 2018, 40 % des enfants de 3 ans résident dans l'urbain dense, 28 % dans l'urbain de densité intermédiaire, 11 % dans le rural sous forte influence des pôles, 9 % dans le rural sous faible influence des pôles, 10 % dans le rural autonome peu dense et 2 % dans le rural autonome très peu dense.

Champ : France hors Mayotte, jeunes de 3 à 24 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire ; géographie au 1^{er} janvier 2021.

rural. Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, 24 % des jeunes ruraux de 18 ans ont changé de commune de résidence, contre 12 % des jeunes urbains ; 48 000 anciens ruraux se sont installés dans une commune urbaine, et plus fréquemment dans les plus denses d'entre elles. Ils représentent 9 % des jeunes de cet âge résidant dans l'urbain dense en 2018 et 5 % dans l'urbain de densité intermédiaire. Au total, en 2018, un quart des jeunes de 18 ans réside dans une commune rurale, contre un tiers des jeunes de 17 ans.

Les établissements d'enseignement supérieur sont plus concentrés dans les grandes villes et la poursuite des études est le principal moteur de la mobilité géographique à cet âge. L'année de leur arrivée dans l'espace urbain, 93 % des anciens ruraux âgés de 18 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement. D'autres motifs peuvent aussi expliquer ces mobilités. Les jeunes de 18 ans ont pu suivre leurs parents ou déménager pour accéder à un emploi.

Pour autant, 75 % des jeunes de 18 ans restés vivre en milieu rural sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Par rapport à ceux qui ont quitté le rural, ils détiennent nettement moins souvent un baccalauréat général ou technologique (31 % contre 81 %) mais plus fréquemment un baccalauréat professionnel (12 % contre 8 %). Ils sont nombreux à n'avoir au plus que le brevet des collèges (28 %) ou être titulaires d'un CAP (23 %). Ils peuvent poursuivre leurs études dans des formations professionnelles ou de type brevet de technicien supérieur (BTS) souvent implantées dans des lycées ou des centres de formation par apprentissage dispersés sur le territoire.

Entre 19 et 24 ans, les arrivées en milieu rural augmentent et finissent par compenser les départs

Entre 19 et 22 ans, les mobilités entre types d'espace sont fréquentes et bien plus nombreuses qu'avant 18 ans. *In fine*, la part des jeunes vivant en milieu rural baisse légèrement. Les arrivées de jeunes dans les communes rurales sont moins nombreuses que les départs du rural vers l'urbain. Ceux-ci se poursuivent donc après 18 ans, même s'ils sont deux fois moins nombreux (20 000 par âge, contre 48 000 à 18 ans).

Les arrivées en milieu rural continuent d'augmenter, passant de 9 000 à 19 000 à 24 ans. À 23 et 24 ans, les migrations résidentielles entres espaces se compensent. Ainsi, la part des jeunes résidant dans une commune rurale est stable à ces âges.

En 2018, 410 000 jeunes de 16 à 24 ans poursuivent leurs études par la voie de l'apprentissage, soit 9 % des jeunes en études dans cette tranche d'âge ► **figure 3**. Leur part est plus élevée dans le rural que dans l'urbain (13 % contre 8 %) et ce, quel que soit le niveau de diplôme déjà atteint.

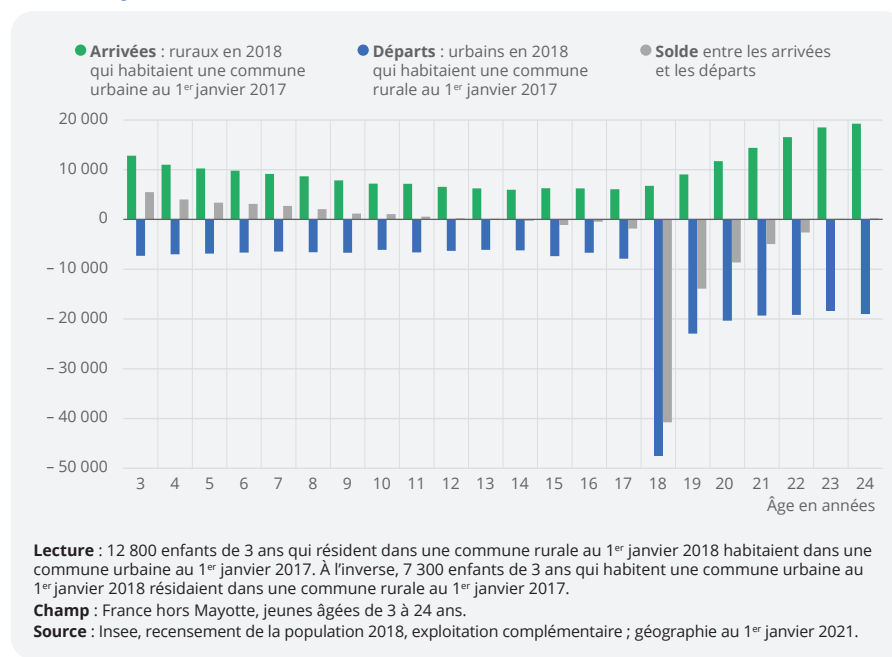
La famille monoparentale, une configuration moins fréquente pour les jeunes ruraux

Entre 3 et 17 ans, 97 % des enfants et adolescents vivent avec au moins un de leurs deux parents et ce quel que soit le type d'espace de résidence. Les autres jeunes vivent dans une famille qui n'est pas la leur ou dans une **communauté** de type service médical de moyen ou long séjour ou foyer pour mineurs ► **encadré**. La configuration familiale des enfants ruraux de 3 à 17 ans diffère de celle des enfants

urbains, mais varie également selon le type de territoire rural. À ces âges, 18 % des enfants des communes rurales autonomes vivent avec un seul parent, contre 15 % dans le rural sous influence des pôles et 25 % dans l'urbain ► **figure 4**. D'une part, la monoparentalité à la naissance est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural. D'autre part, les familles monoparentales sont plus nombreuses à quitter les espaces ruraux qu'à s'y installer ; elles peuvent ainsi bénéficier en milieu urbain de services et d'équipements facilitant leur vie quotidienne.

La part de jeunes ruraux de 3 à 17 ans vivant dans une famille composée d'au moins une personne **immigrée** est 4 fois plus faible que pour les jeunes urbains. Ce constat est lié à la concentration de la population immigrée dans les grands pôles.

► 2. Mobilités résidentielles des 3 à 24 ans entre communes rurales et communes urbaines par âge entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018



► 3. Part des jeunes de 16 à 24 ans en 2018 suivant une formation en apprentissage, selon le type de commune de résidence et le niveau de diplôme déjà atteint

	Au plus le brevet des collèges	CAP ou BEP	Bac professionnel	Bac général	BTS ou DUT	Licence	Ensemble
Rural	7,4	29,6	29,9	9,4	31,5	18,4	13,4
Autonome très peu dense	8,8	27,8	30,1	12,1	37,7	17,9	14,4
Autonome peu dense	8,0	28,2	28,6	10,9	32,3	19,7	13,9
Sous faible influence d'un pôle	7,7	30,5	30,2	10,0	32,6	18,8	13,9
Sous forte influence d'un pôle	6,5	31,0	30,9	8,0	29,4	17,5	12,4
Urbain	4,1	19,8	17,0	4,4	19,6	12,2	8,3
Densité intermédiaire	5,2	22,5	21,3	6,6	24,8	16,5	10,1
Dense	3,2	17,2	14,4	3,6	17,9	11,5	7,4
Ensemble	5,2	23,2	20,1	5,0	21,1	12,6	9,4

Lecture : en 2018, 7,4 % des jeunes de 16 à 24 ans encore en études, résidant dans une commune rurale et détenant au plus le brevet des collèges, suivent une formation en apprentissage.
Champ : France hors Mayotte, jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement.
Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire ; géographie au 1^{er} janvier 2021.

Les enfants ruraux vivent dans des logements plus spacieux que ceux des jeunes urbains ; ils peuvent aussi plus fréquemment avoir leur propre chambre (pour les 3-17 ans, 86 % contre 64 %).

Dans le rural, trois quarts des collégiens et un tiers des écoliers sont scolarisés hors de leur commune de résidence en 2018

Les communes rurales ne disposent pas toutes d'une école. Certains élèves de 3 à 10 ans bénéficient de regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés (RPI) qui leur permettent d'accéder à des niveaux scolaires sur leur commune. Si tous les élèves ruraux ne sont pas scolarisés dans leur commune de résidence, il peut donc s'agir d'une contrainte par absence d'école mais aussi résulter du choix des parents de scolariser leurs enfants dans un autre établissement scolaire, par exemple plus près de leur lieu de travail.

En 2018, un tiers des écoliers ruraux de 3 à 10 ans sont ainsi scolarisés hors de leur commune de résidence, soit trois fois plus que les enfants urbains, avec de fortes disparités selon le type de commune rurale ► **figure 5**. Ce constat est identique à celui observé en 2008, malgré la baisse du nombre d'écoles depuis dix ans (- 4 300 entre 2008 et 2018). Ces écoliers ruraux parcourent en moyenne 9,5 kilomètres pour rejoindre leur école. Cette distance ne varie guère selon le type de commune rurale.

Avec l'entrée au collège, la part d'enfants non scolarisés dans leur commune de résidence est multipliée par 2,3. Les trois quarts des jeunes ruraux de 11 à 14 ans rejoignent ainsi quotidiennement un établissement scolaire situé hors de leur commune de résidence, contre un quart des jeunes urbains. Lorsqu'ils sont scolarisés dans une autre commune, les collégiens de l'espace rural parcourent des distances un peu supérieures aux écoliers : 11 kilomètres en moyenne. Cette distance moyenne varie de 13,9 kilomètres dans les communes rurales autonomes très peu denses à 10,5 kilomètres dans celles sous forte influence des pôles.

L'entrée au lycée rallonge encore les déplacements domicile-étude des jeunes ruraux. Presque tous les jeunes ruraux doivent changer de commune (94 %), contre moins de la moitié des jeunes urbains, et ce quel que soit le type de commune rurale de résidence. Les distances à parcourir pour rejoindre le lycée sont le double de celles des collégiens (23 kilomètres en moyenne). Elles sont 1,7 fois plus élevées dans les communes rurales autonomes très peu

► Encadré - Les jeunes qui vivent dans une communauté

En 2018, 302 000 jeunes de 3 à 24 ans vivent dans une communauté, dont 15 % en milieu rural. Parmi eux, 175 000 jeunes majeurs sont hébergés dans un établissement scolaire accueillant des élèves ou des étudiants. Ces jeunes résident très majoritairement dans des communes urbaines (88 %, soit 154 000 jeunes) dont 63 % dans l'urbain dense. Leur âge moyen est de 19 ans et demi. La moitié des étudiants urbains vivant dans ce type de communauté est titulaire d'un baccalauréat, le plus souvent général ou technologique, et moins d'un tiers détient au plus un CAP ou un BEP. Les 21 000 jeunes hébergés dans des communes rurales sont en moyenne un peu plus jeunes qu'en milieu urbain. Ils sont moins diplômés puisque seulement 32 % d'entre eux détiennent un baccalauréat (18 % un bac général ou technologique et 14 % un bac professionnel).

Par ailleurs, 82 000 enfants, adolescents ou jeunes adultes âgés de 3 à 24 ans sont accueillis dans un **établissement de moyen ou long séjour**, dont 81 % en milieu urbain. La moitié d'entre eux sont mineurs et les deux tiers de ces jeunes patients sont inscrits dans un établissement d'enseignement.

Les casernes, quartiers, bases ou camps militaires accueillent 26 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans, dont les trois quarts en milieu urbain, et 19 000 jeunes de 3 à 24 ans résident dans des établissements pénitentiaires, des communautés religieuses, des établissements sociaux ou d'autres types de communautés.

► 4. Caractéristiques sociodémographiques des jeunes de 3 à 17 ans en 2018 selon le type de commune de résidence

en %

	Enfants vivant en famille monoparentale			Enfants vivant dans une famille composée d'au moins une personne immigrée			Enfants ayant une chambre individuelle		
	3-10 ans	11-17 ans	Ensemble 3-17 ans	3-10 ans	11-17 ans	Ensemble 3-17 ans	3-10 ans	11-17 ans	Ensemble 3-17 ans
Rural	14,3	18,8	16,4	8,1	8,0	8,1	84,3	87,2	85,7
Autonome très peu dense	13,3	17,2	15,2	6,7	6,7	6,7	85,1	88,1	86,6
Autonome peu dense	16,6	21,1	18,8	9,1	8,9	9,0	81,0	84,5	82,7
Sous faible influence d'un pôle	13,8	18,4	16,0	7,5	7,5	7,5	84,7	87,4	86,0
Sous forte influence d'un pôle	12,7	17,0	14,7	7,9	7,8	7,9	87,0	89,5	88,2
Urbain	22,4	28,8	25,4	31,4	27,8	29,7	60,5	67,9	64,0
Densité intermédiaire	21,9	27,5	24,6	20,3	17,9	19,1	71,5	76,8	74,1
Dense	22,8	30,0	26,0	39,9	36,3	38,3	52,1	60,4	55,9

Lecture : en 2018, 14,3 % des enfants de 3 à 10 ans qui résident dans une commune rurale vivent dans une famille monoparentale.

Champ : France hors Mayotte, jeunes de 3 à 17 ans vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire ; géographie au 1^{er} janvier 2021.

► 5. Part des jeunes ruraux de 3 à 17 ans non scolarisés dans leur commune de résidence et distance des trajets domicile-établissement scolaire en 2018

	Effectifs moyens des scolarisés hors de leur commune de résidence par classe d'âge	Part des scolarisés hors de leur commune de résidence (en %)	Distance moyenne entre commune de résidence et commune de scolarisation (en km)
Rural, jeunes de 3 à 10 ans	684 000	33,1	9,5
Autonome très peu dense	94 000	75,8	9,3
Autonome peu dense	194 000	29,5	9,8
Sous faible influence d'un pôle	186 000	31,6	9,4
Sous forte influence d'un pôle	210 000	30,2	9,3
Rural, jeunes de 11 à 14 ans	861 000	77,1	11,3
Autonome très peu dense	66 000	96,3	13,9
Autonome peu dense	246 000	67,9	11,7
Sous faible influence d'un pôle	237 000	75,6	11,2
Sous forte influence d'un pôle	311 000	83,8	10,5
Rural, jeunes de 15 à 17 ans	740 000	93,8	23,2
Autonome très peu dense	48 000	98,5	31,6
Autonome peu dense	232 000	90,1	26,7
Sous faible influence d'un pôle	206 000	94,0	22,8
Sous forte influence d'un pôle	253 000	96,3	18,7

Lecture : en 2018, 33,1 % des enfants ruraux de 3 à 10 ans sont scolarisés hors de leur commune de résidence. Ils parcourent en moyenne 9,5 kilomètres pour rejoindre leur établissement scolaire.

Champ : France hors Mayotte, jeunes de 3 à 17 ans inscrits dans un établissement scolaire et non scolarisés dans leur commune de résidence.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire ; géographie au 1^{er} janvier 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

denses que dans les communes rurales sous forte influence des pôles.

Ces distances parcourues par les jeunes quotidiennement, souvent en transport scolaire, diminuent le temps disponible de la journée.

Les jeunes enfants ruraux de famille monoparentale sont plus souvent scolarisés hors de leur commune de résidence

De 3 à 10 ans, à caractéristiques sociodémographiques équivalentes, les enfants ruraux d'une famille monoparentale sont moins souvent scolarisés dans leur commune de résidence que les autres enfants. Scolariser son enfant dans un établissement proche de son lieu de travail peut permettre au parent seul d'accompagner l'enfant à l'école.

De 11 à 14 ans, vivre dans une famille monoparentale ne modifie pas la localisation de la commune d'étude des collégiens ruraux. Les adolescents peuvent en effet se déplacer seuls entre le domicile et le collège. ●

Chantal Brutel (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources et méthodes

Les résultats sont issus de l'exploitation complémentaire du **recensement de population** de 2018. Le champ de l'étude porte sur les enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 24 ans qu'ils résident en ménage ordinaire ou en communauté à l'exception de la partie sur les caractéristiques sociodémographiques des 3 à 17 ans (réduit au champ des ménages ordinaires). Les personnes âgées de 3 à 17 ans pour lesquelles il y a incohérence entre lieu de résidence et lieu d'étude (par exemple résidence en métropole et scolarisation dans les DOM) ont été exclues de l'étude pour la partie relative à la scolarisation. Ces observations représentent environ 0,2 % des jeunes de 3 à 17 ans. Les distances entre lieu de résidence et lieu d'étude sont issues du **distancier Metric-OSRM**. Il s'agit de distances par la route entre chefs lieux de commune qui ne correspondent donc pas obligatoirement aux adresses exactes des élèves et des établissements. Les enfants mineurs hébergés en internat la semaine sont recensés au domicile de leurs parents et ne sont donc pas comptabilisés dans les effectifs des foyers accueillant des élèves ou des étudiants.

Un enfant peut disposer d'une chambre individuelle dès lors que le nombre de pièces du logement est supérieur ou égal à une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour la personne de référence de la famille et une pièce pour toutes les autres personnes composant le ménage (enfants quel que soit leur âge et personnes hors famille).

Dans cette publication, l'apprentissage comprend les individus ayant déclaré être en contrat d'apprentissage et de professionnalisation à la question relative au type de contrat ou de travail du bulletin individuel du recensement.

L'état des lieux sur les mobilités résidentielles de l'ensemble des jeunes porte sur le début de l'année 2018. Une étude de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, sur les bases scolaires permet de disposer de constats complémentaires sur l'année scolaire 2020-2021 pour les élèves du premier et du second degré.

► Définitions

Les **territoires ruraux** se caractérisent en premier lieu par leur faible ou très faible densité de population selon la grille communale de densité. Cette grille de densité, définie en 2011 par Eurostat, prend en compte la présence de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface dans la commune, en s'appuyant sur une grille de carreaux de 1 km² de côté. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Les communes peuvent également être caractérisées selon leur lien avec les pôles urbains qui les entourent. Un **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. Le rural **sous influence d'un pôle** se distingue ainsi du rural **autonome** qui regroupe les communes rurales hors attraction des villes ou appartenant à une aire d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants. Quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent alors : « autonomes très peu denses », « autonomes peu denses », « sous faible influence d'un pôle » ou « sous forte influence d'un pôle ». Cette approche permet de définir statistiquement un *continuum* allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés.

Une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun.

Une **personne immigrée** est une personne née à l'étranger de nationalité étrangère.

Les **établissements de moyen ou long séjour** comprennent les établissements publics ou privés de santé de moyen et long séjour, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, foyers ou résidences sociales ou assimilées.

► Pour en savoir plus

- **D'Alessandro C., Levy D., Regnier T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Cytermann J.-C., Monso O.**, « Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés », *Éducation & formations* n° 102, DEPP-MENJS, juin 2021.
- **Croguennec Y., Dieusaert P.**, « Les mobilités résidentielles en recul dans le premier et le second degré à la rentrée 2020 », *Note d'information* n° 21.26, DEPP-MENJS, mai 2021.
- **Virost P.**, « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? », *Études et résultats* n° 1189, Drees, mars 2021.
- **Injep**, « Les chiffres clés de la jeunesse 2021 », mars 2021.
- **Halter J.-P., Labadie F.**, « Jeunes ruraux et action publique intercommunale », *Analyses & Synthèse* n° 2, Injep, avril 2017.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Dugué,
C. Tchobanian

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP221888
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

